

BUDGETS PRIMITIFS 2026

Présentation synthétique

Axes structurants de l'élaboration budgétaire

ORIENTATIONS MUNICIPALES RETENUES LORS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

« Faire grandir » la commune
en développant
ses atouts propres

Préserver les services
à la population et la qualité
du cadre de vie

**Valoriser
le patrimoine
et l'ancrer
dans le futur**

Poursuivre
la **construction
d'une petite ville**
harmonieuse et attractive

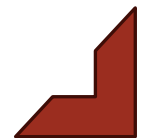
**Consolider
les services publics
locaux**

Agir en faveur d'un **cadre
de vie et d'équipements
de qualité**, pour tous

Budgets primitifs



- Pour le budget principal, comme pour le budget annexe « Gîte Castel de Valrose », est proposé au vote un **budget primitif (BP)**, sans reprise du **résultat** issu de l'exercice antérieur.
- **Le résultat sera repris** après approbation du compte administratif 2025, lors d'un budget dit « **supplémentaire** » (BS).



Budget principal « Ville »

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre à 3 629 000 €.

Section de fonctionnement

Recettes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

CHAPITRE	OBJET	PRÉVISIONNEL 2025	CAP FIXE AU ROB 2026	PRÉVISIONNEL 2025
	TOTAL	4 223 544,73 €		3 629 000 €
013	Atténuations de charges	22 000 €	28 000 €	28 000 €
70	Produits des services	223 000 €	233 000 €	234 000 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	129 000 €	115 000 €	115 000 €
731	Fiscalité locale	2 260 000 €	2 291 000 €	2 291 000 €
74	Dotations - Participations	823 000 €	835 000 €	847 000 €
75	Autres prod. Gestion courante	76 000 €	90 000 €	90 000 €
77	Produits spécifiques	0 €	0 €	0 €
	Recettes réelles	3 533 000 €	3 592 000 €	3 605 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	22 000 €		24 000 €
002	Résultat reporté	668 544,73 €		

**Une hausse
à hauteur de
2 % par rapport
au BP 2025**

Répartition des recettes prévisionnelles

DOTATIONS ET SUBVENTIONS

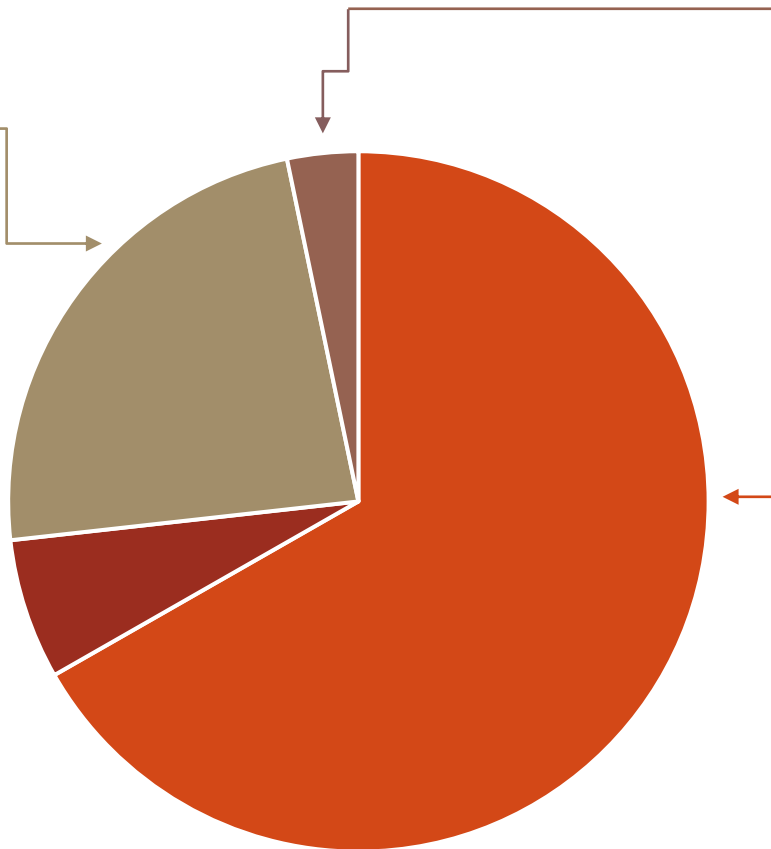
(dotations de l'Etat, FCTVA sur les dépenses d'entretien, allocations compensatrices...)

- 23,5 % des recettes prévisionnelles -

PRODUITS DES SERVICES

(restauration scolaire et accueil périscolaire, concessions funéraires, redevances antennes relais Orange, médiathèque...)

- 6,49 % des recettes prévisionnelles -



PRODUITS DE GESTION COURANTE ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL

(loyers, locations de salles, sinistres, remboursements liés aux maladies professionnelles ou ordinaires...)

- 3,27 % des recettes prévisionnelles -

RECETTES FISCALES

(taxes foncières, droits de mutation, taxe d'électricité, attribution de compensation de la CCVSC, droits de place)

- 66,74 % des recettes prévisionnelles -

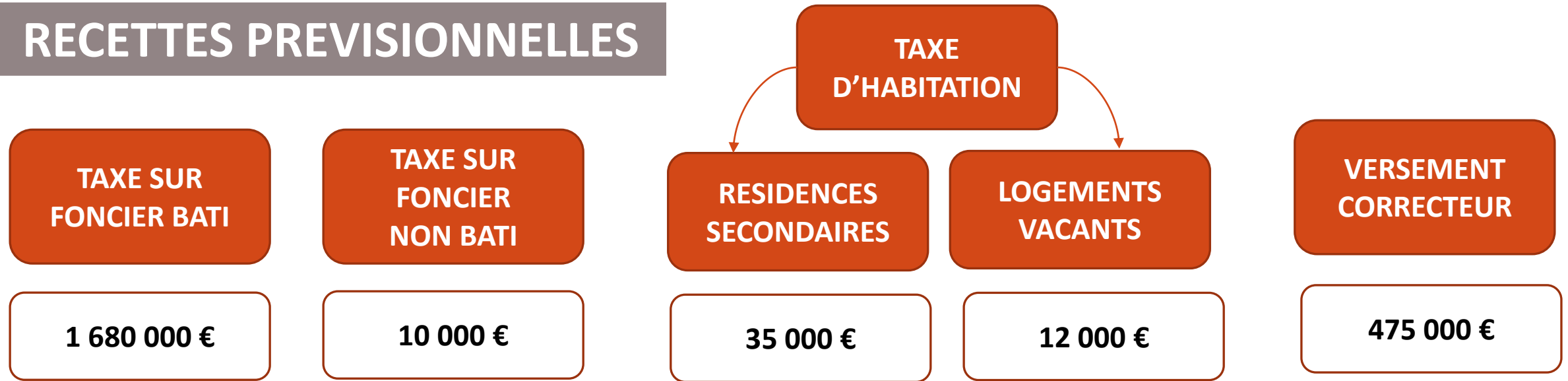
Recettes liées à la fiscalité locale

CONTEXTE

- **Une revalorisation des bases de 0,8%** (décision de l'Etat, fonction de l'inflation)
- **Une évolution « physique » des bases de foncier bâti**, non déterminée, l'Etat n'ayant pas encore notifié les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités
- **Une proposition de maintien des taux** (décision relevant de la collectivité) :
 - Taxe sur le foncier bâti : 35,27%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 46,94%
 - Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 16,98%

Recettes liées à la fiscalité locale

RECETTES PREVISIONNELLES



- Un total prévisionnel estimé à **2 212 000 €**.
- Les **bases prévisionnelles n'ayant pas été notifiées par l'Etat**, les recettes sont budgétées de manière prudente, à hauteur de **2 192 000 €**.
- Les **allocations compensatrices** sont inscrites à hauteur de **68 000 €** (- 22 000 €, en raison de la baisse de la compensation par l'Etat de la réduction des valeurs locatives des locaux professionnels) .

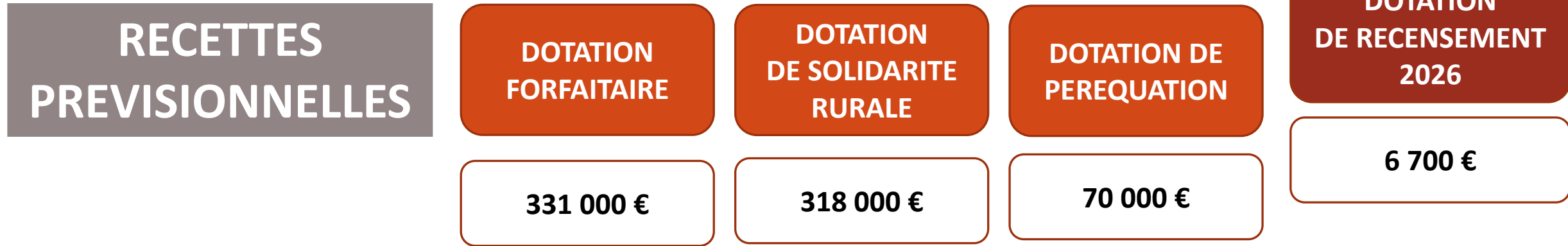
2 192 000 €,
contre
2 156 000 €
au BP 2025

Autres principales recettes fiscales



- **Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité est ajusté à la baisse**, tenant compte du montant effectivement perçu lors de l'exercice précédent (- 5 000 € par rapport au BP 2025).
- **Les droits de mutation sont difficilement prévisibles.** Cependant, **la prévision de recette est revue à la hausse**, de manière mesurée, considérant les recettes perçues sur les 4 derniers exercices (+ 10 000 €).
- **L'attribution de compensation versée par la CCVSC est maintenue à l'identique du montant révisé de l'attribution 2025.** Comme en 2025, **l'aide versée par l'Etat en faveur du Service Public de la Petite Enfance** viendrait en complément (+ 24 000 €).

Dotations de l'Etat



- Considérant les dispositions de la loi de finances 2026, la **dotation forfaitaire** et la **dotation de péréquation** font l'objet de **prévisions stables par rapport au BP 2025**.
- La **hausse des dotations issues de la péréquation verticale** inscrite dans la loi de finances conduit à une **révision à la hausse de l'estimation de DSR (+ 13 000 € par rapport au prévisionnel 2025)**.
- En raison du **recensement de la population**, qui s'est déroulé entre le 15 janvier et le 14 février 2026, l'Etat a notifié à la Commune une **dotation spécifique, forfaitaire**, d'un montant de 6 700 €.

Autres principales recettes prévisionnelles

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-20-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

PERISCOLAIRE -
PARTICIPATIONS
DES FAMILLES

193 000 €

REVENUS
DES IMMEUBLES

90 000 €

REDEVANCES
ET PRODUITS
DIVERS

43 000 €

PARTICIPATION
AUX FRAIS DE
SCOLARISATION

16 000 €

- Compte tenu des **recettes constatées lors des exercices précédents** et d'une **fréquentation stable**, le **montant de la participation des familles au service Périscolaire est majoré de 13 000 € par rapport au BP 2025**. Cette estimation est produite avec une hypothèse de maintien des tarifs, inchangés depuis la rentrée 2024.
- Les **revenus des immeubles sont en progression (+ 18 000 €)**, compte tenu du « surloyer » appliqué à l'Etat pour la location des logements de la gendarmerie et de la mise en location de nouveaux biens faisant l'objet d'un portage foncier par l'EPF.
- Les **redevances d'occupation du domaine public** (antennes-relais Orange, droits de place Foire, terrasses...) et les **produits divers** (concessions, adhésions à la médiathèque, remboursement de charges...) sont **reconduits à un niveau similaire**.
- Le **montant de la participation des communes de résidence aux frais de scolarisation au sein des écoles Mick Micheyl** (élèves de Lurcy, élèves inscrits en ULIS) est revalorisé (+ 5 500 €). Sur les 2 dernières années scolaires, le nombre d'élèves résidant à Lurcy est en effet plus élevé que les années précédentes.

Section de fonctionnement

Dépenses

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

CHAPITRE	OBJET	PRÉVISIONNEL 2025	CAP FIXE AU ROB 2026	PRÉVISIONNEL 2025
	TOTAL	4 223 544,73 €		3 629 000 €
011	Charges à caractère général	1 100 000 €	1 106 000 €	1 105 000 €
012	Dépenses de personnel	1 511 000 €	1 585 000€	1 585 000 €
014	Atténuations de produits	13 500 €	14 000 €	14 000 €
65	Autres charges Gestion cour.	392 500 €	400 000 €	430 800 €
66	Charges financières	50 000 €	34 000 €	34 000 €
67	Charges spécifiques	5 000 €	3 000 €	3 000 €
68	Dotations aux provisions	300 €	300 €	300 €
	Dépenses réelles	3 072 300 €	3 142 300 €	3 172 100 €
042	Dotations aux amortissements	300 000 €		300 000 €
023	Virement à la section d'investissement	851 244,73 €		156 900 €

A l'étape du budget primitif, le budget principal doit abonder le budget annexe, dans l'attente de la reprise du résultat
(≈ + 33 000 €)

Une capacité d'auto-financement estimée à 432 900 € au stade du BP

Charges à caractère général

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

1,105 M€

CONTEXTE ET LIGNES DIRECTRICES

- **Le maintien des dépenses de fonctionnement courant à un niveau proche de 2025**, rendu possible par :
 - Une inflation en recul depuis 2024, après plusieurs années d'envolée des prix.
 - L'impact positif des mesures mise en place précédemment (investissements générateurs d'économies ; planification, optimisation et planification des achats), qui continuent de produire leurs effets.
 - Des estimations prudentes, mais calculées au plus juste, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune.
- **Une vigilance sur l'exécution budgétaire à venir**, des ajustements demeurant possibles en cours d'exercice.
- **Des efforts ciblés, afin de financer des hausses contraintes ou des choix politiques.**

EDUCATION

- Le **financement de formations au bénéfice du service Education** (premiers secours, BAFA session pratique), emblématique de la démarche d'amélioration continue de l'offre d'accueil périscolaire.
- Des **moyens en hausse pour l'entretien de la nouvelle école élémentaire Mick Micheyl**, dont les surfaces sont supérieures à celle de l'ancienne école.
- Une enveloppe pour le **renouvellement de manuels scolaires** des classes de CP, CE1 et CE2.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Les **coûts de maintenance, de supervision et de consommation d'électricité** liés à la mise en service de la **borne de recharge pour les véhicules électriques**, place du Marché.
- **Un nouveau service qui sera générateur de recettes**, dont le montant est difficilement prévisible s'agissant d'une première année d'exploitation (recettes non inscrites à ce stade).

INSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME

- Une forte **augmentation des tarifs d'instruction des autorisations d'urbanisme** par le service commun de la CCVSC.
- Le maintien d'une **position favorable aux démarches de mutualisation « supracommunale »**, qui favorisent les économies d'échelle, le renforcement de l'expertise et la continuité du service.

Dépenses de personnel

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

1,585 M€

Les dépenses de personnel correspondent à des ressources humaines qui permettent à la collectivité de remplir ses missions auprès d'une population qui sollicite et sollicitera des services.

EVOLUTIONS ANNUELLES

Les dépenses de personnel sont impactées par :

- Des mesures relevant de l'Etat, s'appliquant à toutes les collectivités,
- Les décisions politiques prises à l'échelle de la Commune,
- Le Glissement Vieillesse Technicité, qui conduit à une hausse « mécanique » des dépenses.

ENJEUX

STRUCTURATION, CONFORTEMENT ET PROFESSIONNALISATION

La collectivité est désormais dotée d'une **armature solide**, en capacité de répondre aux enjeux d'une « petite ville », équilibrée entre services et couvrant l'ensemble de la fonction publique territoriale (A, B, C), toutes nécessaires à son bon fonctionnement.

ATTRACTIVITE

Dans un **environnement fortement concurrentiel**, la collectivité devra à court terme engager le **chantier de la refonte du régime indemnitaire**, afin de conserver une capacité de **fidélisation** et de renforcer son **attractivité**.

Dépenses de personnel

CAISSE DE RETRAITE

- Par décret pris en 2025, l'Etat a décidé **une hausse de 12 points, sur 4 ans, du taux de cotisation employeur à la CNRACL**, caisse de retraite des agents titulaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière.
- Au rythme de **3 points / an**, cette hausse alourdit de manière inédite les cotisations des collectivités et ampute d'autant leurs marges de manœuvre en matière de dépenses de personnel (**+ 22 000 € à 25 000 € / an**).

AGENTS RECEPSEURS

- Afin de répondre à ses obligations, la collectivité a recruté **8 agents recenseurs, pour un coût estimé à 16 000 €**. La coordination a été assurée en interne.
- Cette dépense supplémentaire est partiellement compensée par une **dotation de l'Etat (6 700 €)**.

SERVICES DE PROXIMITE

- **La collectivité maintient les moyens humains alloués à ses services de proximité, au service du territoire et de ses habitants.**
- **La capacité de la collectivité à pourvoir l'ensemble des postes, de manière pérenne et adaptée aux besoins, constitue un défi permanent.**

Autres charges de gestion courante

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

430 800 €

SUBVEN- TION AU GITE

- A l'étape du BP, **sans reprise du résultat**, le montant prévisionnel de subvention au gîte Castel de Valrose est porté à **75 000 €**.
- **Après reprise du résultat**, en cours de finalisation, la subvention s'élèverait à **42 000 €**, soit un montant équivalent à 2025 (42 500 €).
- Ce montant permettra de couvrir la **3^{ème} tranche du programme de remplacement des menuiseries**.

SUBVEN- TION AU CCAS

- La subvention au CCAS est fixée à **20 000 €** (18 000 € en 2025).
- Elle finance les **actions de fin d'année**, les **subventions aux associations à caractère social** et les **aides aux personnes en situation de précarité**.

VIE ASSOCIA- TIVE

- **L'enveloppe consacrée aux subventions est reconduite à l'identique de 2025**, à hauteur de **28 000 €**.
- Ce soutien financier aux associations vient en complément :
 - De la **mise à disposition** et de **l'entretien d'équipements et de locaux**,
 - D'une **aide logistique à l'organisation de manifestations**.

Autres charges de gestion courante

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

430 800 €

COTISA-
TION
AU SIEA

- La **cotisation annuelle au SIEA** est estimée à **70 000 €**, composée :
 - D'une **part fixe**, couvrant l'ensemble des compétences exercées par le SIEA.
 - D'une **part variable**, liée à la consommation d'électricité de l'éclairage public.
- **L'extinction nocturne de l'éclairage public**, effective depuis octobre 2023, représente une économie annuelle d'environ **48 000 €**.

SECURITE
INFORMA-
TIQUE

- Une **nouvelle enveloppe**, à hauteur de **5 000 €**, est affectée à la **sécurisation du système informatique** et à la **lutte contre le piratage**.
- Elle devra être **reconduite annuellement**.

MAISON
D'IZIEU

- La décision, prise en novembre 2024, de dénommer l'espace situé devant les écoles Mick Micheyl, « **Parvis des enfants d'Izieu** », a créé un **lien fort entre Montmerle-sur-Saône, ses écoles publiques et la Maison des enfants d'Izieu**.
- **En soutien aux évènements et actions de médiation qui font vivre ce lien**, il est proposé de reconduire une **subvention de 300 €** au bénéfice du musée-mémorial de la Maison d'Izieu.

Autres charges

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

CHARGES FINAN- CIERES

34 000 €

- Une **stratégie de désendettement** avait été adoptée **sous le précédent mandat**, afin de disposer de la capacité d'endettement nécessaire à la réalisation de l'opération « Ecoles ».
- **Deux emprunts** ont été contractés pour ladite opération : **1M€ fin 2020 pour l'école maternelle, puis 1,5M€ fin 2022 pour l'école élémentaire.**
- L'emprunt « Ecole élémentaire » est à taux révisable adossé sur le livret A (taux + 0,2). Les baisses successives du taux **du livret A** depuis le 1^{er} février 2025, passé de 3 à 1,5%, se traduisent par une **baisse marquée des intérêts d'emprunt (- 16 000 € par rapport au BP 2025).**

ATTENUA- TIONS DE PRODUITS

14 000 €

- Les « atténuations de produits » sont constituées :
 - Du **dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants**, à restituer à l'Etat.
 - Du **reversement, partiel, de taxe sur le foncier bâti à la CCVSC**, pour ce qui concerne les nouvelles parcelles situées au sein du parc d'activités.
- Dans l'attente des notifications, les crédits sont **reconduits à un niveau similaire à 2025 (+ 500 €).**

Budget principal « Ville »

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre à 871 900 €.

Ce montant n'inclut pas les restes à réaliser 2025, qui seront inscrits en crédits de report à l'étape du BS, après reprise du résultat 2025.

Pour information, ils sont indiqués dans les diapositives suivantes, pour chaque opération.

**RECETTES
PREVISIONNELLES**
871 900 €

FONDS PROPRES	RESSOURCES EXTERNNES
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 156 900 €	FCTVA 300 000 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 300 000 €	TAXE D'AMENAGEMENT 40 000 €
<i>Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux dotations aux amortissements (équilibre entre dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement).</i>	SUBVENTIONS 75 000 €

**DEPENSES
 PREVISIONNELLES**
 871 900 €

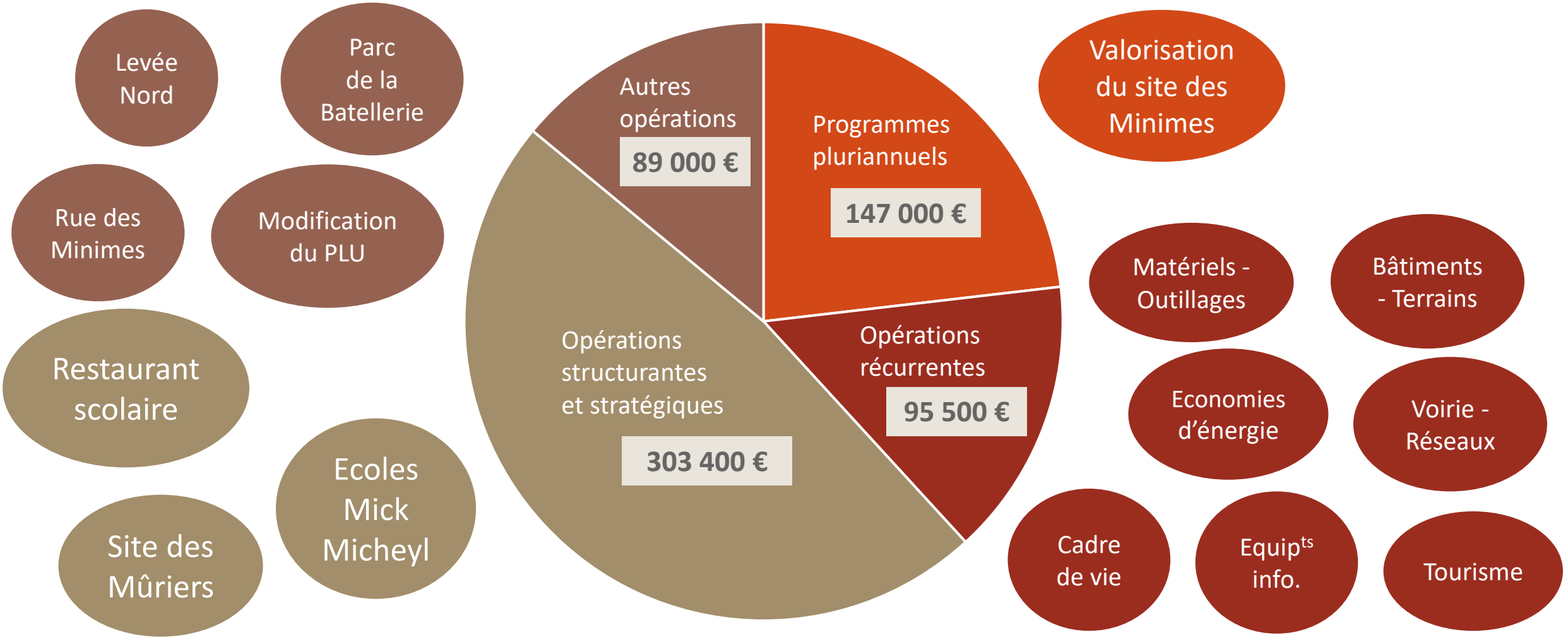
**Un haut niveau
 d'investissement,**
 avec + 600 000 €
 de crédits nouveaux
 pour les opérations
 d'équipement,
 sans reprise du résultat

OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
OPERATIONS D'EQUIPEMENT 634 900 €	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 24 000 €
PORTAGES FONCIERS 68 000 €	<i>Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux reprises sur subventions d'actifs amortissables (équilibre entre recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement).</i>
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS 130 000 €	
REVERSEMENT DE TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCVSC 15 000 €	

Opérations d'équipement

Affectation des crédits nouveaux

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026



Opérations structurantes et stratégiques

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

ECOLE
MICK
MICHEYL

DÉPENSES	
RESTES A REALISER	CREDITS NOUVEAUX
49 393 €	10 000 €

- Aménagement des cours
- Installations informatiques
- Equipement de la chaufferie bois
- Equipement de la BCD

SUBVENTIONS

FINANCEUR	RESTES À RÉALISER
État	13 000 €

RESTAU-
RANT
SCOLAIRE

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
138 000 €

- Etude de faisabilité et de programmation
- Missions de mandat de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (inscription progressive des crédits)

Opérations structurantes et stratégiques

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

SITE DES
MURIERS

DÉPENSES		
	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
ZONE DE DÉTENTE ET DE LOISIRS	12 000 €	138 400 €
- <i>Elaboration du schéma directeur</i> - <i>Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement</i> <i>(inscription progressive de crédits)</i>	12 000 €	138 400 €
RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE <i>(séparation Mûriers / Parc des sports)</i>	564 €	17 000 €

CENTRE-
BOURG

DEPENSES
RESTES A REALISER
12 643 €

Etude de définition du schéma de montage de l'opération, bénéficiant d'un accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Programmes pluriannuels (AP/CP)

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

SITE DES
MINIMES

DÉPENSES
CREDITS NOUVEAUX
147 000 €

Restauration de la flèche
de la chapelle des Minimes
(les crédits ont été inscrits de manière anticipée
par délibération en date du 05/02/2026)

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	CREDITS NOUVEAUX
Département	15 000 €
CCVSC	15 000 €

Programmes pluriannuels (AP/CP)

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

**SOBRIÉTÉ
ÉNERG.**

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	CREDITS NOUVEAUX
Etat (DETR)	8 000 €
Département	13 000 €

La gestion en AP/CP n'autorise pas les RAR. Les subventions non liquidées en 2025 sont réinscrites en 2026.

Le programme de travaux 2023-2025 étant achevé, l'AP/CP sera clôturée après liquidation des dernières subventions.

Opérations récurrentes

ECONOMIES
D'ENERGIE

DÉPENSES	
OPÉRATION	CREDITS NOUVEAUX
Année 2026	14 000 €

- Dispositif de surveillance à distance des consommations de chauffage
- Mise en place de compteurs connectés de consommation d'eau

Dans le prolongement de l'AP/CP « Sobriété énergétique », la création d'une nouvelle opération récurrente, spécifique aux travaux d'économies d'énergie, est proposée.

Opérations récurrentes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

**BÂTIMENTS
ET
TERRAINS**

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2025	62 534 €	
Année 2026		10 500 €

- Equipements de rangement dans le couloir de la salle des Bateliers
- Remplacement de porte des toilettes publiques place du Marché
- Remplacement de vitre au Parc des Sports (tennis)

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	RESTES A REALISER
État	Réfection du sol de la salle des Expositions (2024)	1 800 €

Opérations récurrentes

CADRE DE VIE

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2025	335 €	
Année 2026		2 000 €

Plantations d'arbres

MATÉRIELS ET OUTILLAGES

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2025	7 812 €	
Année 2026		12 000 €

- Equipements pour l'organisation des manifestations (poteaux de guidage, passage de câbles)
- Défibrillateur (groupe scolaire)
- Matériels techniques divers

Opérations récurrentes

VOIRIES
ET
RÉSEAUX

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2025	44 402 €	
Année 2026		34 500 €

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	RESTES A REALISER
CCVSC	Réseau Eaux pluviales secteur des Mûriers	15 000 €

Ex.

- Aménagement du futur « square de Montaione »
- Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Mise en place d'une barrière pivotante au niveau du parking de la Voûte
- Travaux hydrauliques
- Signalétique verticale

Opérations récurrentes

**EQUIP.
INFORMA-
TIQUES**

DEPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
3 612 €	20 000 €

Equipements et travaux d'amélioration divers sur infrastructures et réseaux informatiques

**DÉV^T DU
TOURISME**

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
2 500 €

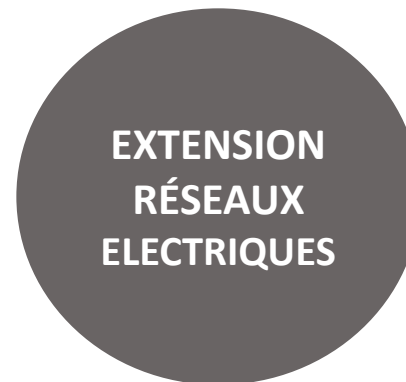
Panneau de la halte fluviale

Opérations récurrentes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026



DEPENSES
RESTES À RÉALISER
33 474 €



DEPENSES
RESTES À RÉALISER
13 277 €

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Région	6 000 €	
Département	9 629 €	9 000 €

- Hermitage
- Rue de St Trivier / bd de la République

- Ecoles
- Place de l'église, rue du Pont, rue de Mâcon

Autres opérations d'équipement

**AMENAGE-
MENT
DE LA LEVÉE
NORD**

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
125 268 €	10 000 €

Opération d'aménagement visant à faciliter le stationnement et les flux automobiles et piétons

**ESPACE
PUBLIC
RUE DES
MINIMES**

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
8 840 €	4 000 €

Etude pour l'aménagement d'un parking, y compris stationnement en voirie, et l'amélioration des conditions de circulation
(les crédits ont été inscrits de manière anticipée par délibération en date du 05/02/2026)

Autres opérations d'équipement

MODIFICA-
TION
DU PLU

DEPENSES	
CREDITS NOUVEAUX	
25 000 €	

Procédure de modification du PLU,
en lien avec la levée de la trame
d'inconstructibilité du secteur
des Mûriers

MAISON
GUILLON -
PARC DE LA
BATELLERIE

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
44 373 €	50 000 €

Travaux de sécurisation
des jeux de la Batellerie

Autres opérations d'équipement

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

ÉGLISE

DEPENSES
RESTES À RÉALISER
89 440 €

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	CRÉDITS NOUVEAUX
Département	15 000 €

PARC
DES
SPORTS

DEPENSES
RESTES À RÉALISER
4 557 €

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	RESTES À RÉALISER
Etat	26 000 €
Département	17 836 €

BORNE
VEHICULES
ELEC.

DEPENSES
RESTES À RÉALISER
4 337 €

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	RESTES À RÉALISER
SIEA	15 500 €

Budget annexe « Gîte Castel de Valrose »

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre à 149 000 €.

Section de fonctionnement

Recettes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

CHAPITRE	OBJET	PREVISIONNEL 2025	PROP. BP 2026
	TOTAL	158 134,72 €	149 000 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €
70	Produits des services	70 000 €	70 000 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €
74	Dotations - Participations	42 500 €	75 000 €
75	Autres prod. de gestion courante	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	0 €	0 €
	Recettes réelles	112 500 €	145 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 000 €	4 000 €
002	Résultat reporté	41 634,72 €	

Des recettes prévisionnelles
d'exploitation maintenues
à l'identique

A l'étape du BP, sans reprise
du résultat, une subvention
du budget principal fixée à
75 000 €

(qui sera révisée à la baisse
au BS, de l'ordre de – 33 000 €)

Section de fonctionnement

Dépenses

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

CHAPITRE	OBJET	PREVISIONNEL 2025	PROP. BP 2026
	TOTAL	158 134,72 €	149 000 €
011	Charges à caractère général	84 000 €	79 000 €
012	Charges de personnel	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	31 000 €	30 500 €
66	Charges financières	1 300 €	1 200 €
67	Charges spécifiques	434,72 €	600 €
	Dépenses réelles	116 734,72 €	111 300 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 000 €	20 000 €
023	Virement à la section d'investis.	17 400 €	17 700 €

Des dépenses réelles
maîtrisées, en baisse
de 5 000 €

Principaux postes de dépenses

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Charges à caractère
général

79 000 €

Eau	1 500 €
Electricité	4 000 €
Gaz	13 500 €
Petits équipements, fournitures	3 400 €
Entretien, réparation, maintenance	5 600 €
Conciergerie	18 000 €
Blanchisserie	6 300 €
Entretien de la piscine	2 000 €
Entretien des espaces verts	2 700 €
Nettoyage des locaux	8 500 €
Commercialisation (Gîtes de France)	10 400 €
Assurance	500 €
Taxes foncières	1 700 €
Divers	900 €

Rente

30 200 €

Intérêts
d'emprunt

1 200 €

Résultat
d'exploitation
prévisionnel

- 40 400 €

*Le résultat d'exploitation est calculé
sans la subvention du budget principal.*

Budget annexe « Gîte Castel de Valrose »

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre à 45 200 €.

Ce montant n'inclut pas les restes à réaliser 2025, qui seront inscrits en crédits de report à l'étape du BS, après reprise du résultat 2025.

Pour information, ils sont indiqués dans les diapositives suivantes.

Section d'investissement

Recettes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

N° de chapitre	RECETTES	BP 2026 PROP.
		45 200 €
13	Subventions d'investissement	7 500 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	20 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	17 700 €

SUBVENTIONS PORTANT SUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES (soldes)

- **Etat** : 4 500 €
(11 170 € inscrits en restes à réaliser)
- **Département** : 3 000 €
(2 650 € inscrits en restes à réaliser)

Section d'investissement

Dépenses

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20260226-DB2026-02-26-01-DE
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

PROGRAMME DE TRAVAUX

N° de chapitre ou d'opé.	DEPENSES	BP 2026 PROP.
		45 200 €
16	Remboursement d'emprunt	10 200 €
19	Travaux Castel de Valrose	31 000 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 000 €

- **Remplacement des menuiseries** : 26 000 € (24 259 € inscrits en restes à réaliser)
- **Dispositif de contrôle à distance des consommations d'eau** : 2 000 €
- **Petits travaux, mobiliers et équipements divers** : 3 000 €

9 538 € sont également inscrits en restes à réaliser pour la mise en place de garde-corps.

Fongibilité des crédits

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

« Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal peut déléguer au maire la **possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.** Le cas échéant, le maire informe le conseil municipal de ces virements de crédits dans sa séance la plus proche.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur cette délégation chaque année, lors du vote du budget primitif. »

PROPOSITION

- Donner possibilité à M. le Maire de **procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (ou d'opération à opération en investissement) dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des sections**, aussi bien pour le budget principal que pour le budget annexe.
- Ces mouvements, qui peuvent faciliter les opérations, en fin d'exercice notamment, seraient neutres pour l'équilibre budgétaire. De fait, en M57, la fongibilité des crédits se substitue aux « dépenses imprévues ».